



Service
de l'Information
Aéronautique

D S N A



E-mail : sia-qualite@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP 110/24

Date de publication : 16 MAY 2024

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) à Le Vigeant (86) dans le cadre d'une manifestation aérienne avec participation de la Patrouille de France

En vigueur : Du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin 2024

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB



Extrait carte IGN OACI au 1/500 000 – Édition 2024

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT LE VIGEANT activable :

- 30 mai-01 juin : 1000-2000 (entraînements)
- 02 juin : 1000-1700 (manifestation)

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

LIMOGES INFO : 124.050 MHz
POITIERS INFO : 124.000 MHz
COGNAC APP : 132.450 MHz

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
GESTIONNAIRE
Directeur des vols
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour - les aéronefs participant à la manifestation, - les aéronefs assurant des missions de secours, d'assistance, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions après contact avec le Directeur des vols sur 134.550 MHz Toutes les activités aériennes sportives et récréatives, autres que celles liées à la manifestation et situées à l'intérieur de la ZRT, sont suspendues durant les créneaux d'activation.
SERVICES RENDUS
Les services d'information de vol et alerte sont rendus par les organismes de la circulation aérienne habituels.
LIMITES LATERALES ET VERTICALES
ZRT LE VIGEANT <u>Limites latérales</u> cercle de 6NM de rayon centré sur 46°11'55" N, 000°37'38" E <u>Limites verticales</u> SFC / FL060
ORGANISME A CONTACTER
Directeur des vols Téléphone : 06 19 70 51 74